



ORGANISME MIXTE DE GESTION AGRÉÉ DU CANTAL

# Nouveauté!

**Tous les professionnels libéraux  
dont les résultats sont soumis à l'impôt sur le Revenu  
dans la catégorie des  
**Bénéfices Non Commerciaux**  
peuvent dorénavant adhérer à  
l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Cantal.**

*Agrément mixte OMGA CANTAL du 26/07/2017*

39, av. Georges Pompidou / 15000 Aurillac  
Tél. 04 71 63 61 61 / Fax 04 71 63 71 37  
[info@cgacantal.fr](mailto:info@cgacantal.fr)



[www.cgacantal.fr](http://www.cgacantal.fr)  
[www.facebook.com/omgacantal](https://www.facebook.com/omgacantal)

# Avantages des adhérents des OMGA

-  Dispense de majoration de 25 % du bénéfice imposable ;
-  Déductibilité intégrale du salaire du conjoint ;
-  Réduction d'impôts pour frais d'adhésion et de tenue de comptabilité ;
-  Dispense de pénalités fiscales au profit de nouveaux adhérents dans les 3 mois de l'adhésion.



## Missions de l'OMGA du Cantal

-  Examen de Cohérence, de Concordance et de Vraisemblance (ECCV) des déclarations ;
-  Examen Périodique de Sincérité (EPS) des pièces justificatives ;
-  Dossier de Gestion retraçant les points forts et les points faibles de l'entreprise ;
-  Dossier de Prévention des difficultés économiques et financières ;
-  Séances d'information et de formation destinées aux chefs d'entreprises, à leur conjoint ou à leurs salariés ;
-  Site internet **[www.cgacantal.fr](http://www.cgacantal.fr)** avec accès à votre espace personnel ;
-  Page Facebook **[www.facebook.com/omgacantal](http://www.facebook.com/omgacantal)**.

